

Le 4 septembre 2008

September 4, 2008

Coram : Les juges Binnie, Fish et Abella

Coram: Binnie, Fish and Abella JJ.

ENTRE :

BETWEEN:

Apôtres de l'Amour Infini

Apôtres de l'Amour Infini

Demanderesse

Applicant

- et -

- and -

Municipalité de Brébeuf et Procureur
général du Québec

Municipalité de Brébeuf and Attorney
General of Québec

Intimés

Respondents

JUGEMENT

JUDGMENT

La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt de la Cour d'appel du Québec (Montréal), numéro 500-09-017763-079, daté du 25 mars 2008, est rejetée avec dépens.

The application for leave to appeal from the judgment of the Court of Appeal of Quebec (Montréal), Number 500-09-017763-079, dated March 25, 2008, is dismissed with costs.

J.C.S.C.
J.S.C.C.